



PARCOURS EN BIBLIOTHÈQUE Des adonnassants aux jeunes adultes

REIMS 12-15 juin 2008

Session 3

La transition du lycée à l'université

Daniel Renoult

Inspection générale des bibliothèques
daniel.renoult@education.gouv.fr

La question de la transition

Tandis qu'en 1985 le taux de bacheliers d'une classe d'âge ne dépassait pas 30 %, cette proportion a doublé, passant en 20 ans à environ 63% (62,5 %) ! Ce pourcentage témoigne entre autres de l'éventail de plus en plus large de la population susceptible d'entrer à l'université. En moyenne, avec des variations parfois importantes selon les villes, les étudiants représentent en France plus du tiers d'une tranche d'âge et aujourd'hui 40% des jeunes. Pour autant, le poids des différences socioculturelles demeure très fort. De nombreuses données en témoignent, par exemple le fait que l'origine sociale des élèves des classes préparatoires n'a guère varié depuis les années 1960, ou encore que parmi les boursiers de l'enseignement secondaire très peu d'élèves osent s'inscrire dans l'enseignement supérieur long.

La question de la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur préoccupe de plus en plus les enseignants comme l'administration de l'Éducation nationale.

L'objectif est de mieux aider les jeunes à préparer leur projet d'étude, et d'améliorer leur capacité d'insertion professionnelle. Ces questions sont d'autant plus à l'ordre du jour que la plupart des observations récentes sur les parcours des élèves et des étudiants montrent que les taux d'échec des premières années demeurent élevés, et que les orientations retenues par les élèves vont souvent être révisées au prix d'années perdues.

Rappelons que seuls 46,2 % des étudiants réussissent à passer de première en deuxième année d'université. Certains redoublent leur première année (environ 29 %) mais d'autres sortent du système universitaire avant d'avoir obtenu un diplôme et une qualification. Près d'un étudiant sur 10 se réoriente en cours ou en fin de première année, et pour plus de 8 étudiants sur 10 le changement de filière s'accompagne d'un redoublement. Enfin, on constate que le taux de bacheliers généraux s'orientant vers les études universitaires longues a tendance à baisser, sachant par ailleurs que les bacheliers généraux ne représentent que 50% du total des bacheliers. Dans ce contexte préoccupant, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, prévoit d'amener 50 % d'une classe d'âge à obtenir un diplôme d'études supérieures d'ici l'année 2010, soit une augmentation de 12% du taux de diplômés de l'enseignement supérieur.

Pour toutes ces raisons également, la récente loi LRU (2007) a donc mis l'accent sur la mission d'orientation et d'insertion professionnelle de l'éducation nationale. Ces préoccupations concernent avant tout les familles, les enseignants, les conseillers d'orientation, et d'une manière générale tous ceux qui sont associés de près ou de loin à l'orientation des élèves et des étudiants. Je voudrais montrer qu'elles peuvent concerner aussi les bibliothécaires, et que les actions entreprises à l'occasion de la mise en place des dispositifs d'orientation active, convergent avec certains objectifs fondamentaux des bibliothèques comme service public. La campagne sur l'orientation active s'est en effet accompagnée

¹ O. Sautory. La démocratisation de l'enseignement supérieur : évolution comparée des caractéristiques sociodémographiques des bacheliers et des étudiants. *Education & formations*, n°74, avril 2007, p.49-64.

au printemps de 2007, d'une vaste opération de partenariat entre les lycées et les universités qui a vu dans un certain nombre de cas la participation des bibliothèques.

L'idée de base est que pour ceux qui sont lycéens et qui vont devenir étudiants, il ne s'agit pas seulement de concrétiser un projet d'études et de préciser un débouché professionnel, il s'agit aussi d'acquérir de nouveaux repères, et de modifier ou d'enrichir ses méthodes de travail. Dans cet esprit l'appropriation d'un large éventail de moyens d'informations, la familiarisation avec les bibliothèques aussi bien comme lieux privilégiés de travail ou sources d'informations et d'élargissement de sa culture personnelle, l'acquisition de l'autonomie comme lecteur, le recours aux livres comme amélioration et approfondissement de la maîtrise de la langue et de l'écrit participent de cet apprentissage du métier d'étudiant.

Pour ceux que l'origine sociale et le métier de leurs parents n'a pas du tout préparé à une familiarité avec la culture et le savoir, l'expérience montre que cette formation à l'autonomie, que cette préparation à l'insertion résulte moins d'actions ponctuelles que d'un accompagnement continu et précoce.

Les bibliothèques peuvent jouer un rôle dans ce continuum, et encore davantage si ce continuum résulte d'une conception partagée entre bibliothèques municipales, centres de documentation et d'information scolaires, bibliothèques universitaires.

Pour être concret, je vais illustrer mon propos par un exemple de ce qui a pu être entrepris en 2007 dans le domaine des bibliothèques dans le cadre du programme d'orientation active. Il s'agit du cas de l'université d'Évry Val d'Essonne et je remercie vivement M. G. Colcanap, directeur du service commun de la documentation, des informations qu'il a bien voulu me fournir à ce sujet.

L'exemple de l'université d'Évry

En effet, dans le cadre du partenariat établi entre 23 établissements d'enseignement secondaire des bassins d'Évry et de Corbeil d'une part, et l'université d'Évry Val d'Essonne d'autre part, la bibliothèque universitaire d'Évry a élaboré un programme de sensibilisation qui a concerné les enseignants du second degré, les professeurs documentalistes, et les lycéens.

L'information et la formation des personnels de l'éducation nationale

Sous l'intitulé « Ambition d'enseignement supérieur » un programme d'action de la bibliothèque universitaire prévoit en premier lieu la participation de deux personnes (1 conservateur de la BU et 1 professeur certifié de documentation) à toutes les réunions de présentation du dispositif général organisé par l'université à destination des enseignants et responsables d'établissement du second degré. Les participants sont ainsi directement informés des services que la bibliothèque universitaire leur propose.

Entre les documentalistes et la bibliothèque universitaire, ont pu être définis en communs les prérequis documentaires des lycéens souhaitant entrer à l'université ainsi que le programme des ressources susceptibles d'être présentées aux futurs usagers.

De plus, le service commun de la documentation d'Évry accueille à la bibliothèque les enseignants et les documentalistes qui souhaitent bénéficier de ses ressources et se former à leur utilisation, - notamment les ressources électroniques.

La bibliothèque a ainsi contribué à des actions de formation des documentalistes de lycée. Elle a simultanément organisé à l'intention des lauréats du CAPES de documentation en formation à l'IUFM de Créteil une journée découverte de la bibliothèque universitaire. La BU propose également un programme de formation individuelle sur demande auprès de l'équipe de la bibliothèque. Les enseignants documentalistes des établissements partenaires peuvent s'inscrire gratuitement à la bibliothèque universitaire et y emprunter des documents.

La formation et l'information des lycéens

Dès lors que bibliothécaires et documentalistes des lycées se sont mis d'accord sur un programme, les diverses actions auprès des lycéens peuvent être engagées. Rappelons brièvement quels en sont les enjeux.

Le passage d'un univers encadré à la fois sur le plan intellectuel et pratique, celui du lycée, à un univers complexe, comportant peu de contraintes et de normes explicites, où chaque individu doit apprendre à se débrouiller, contribue à déstabiliser nombre d'étudiants de première année et accentue les

différences sociales. Depuis quelques années, de nombreux travaux² ont montré la perplexité et le désarroi qui caractérisent la situation dans laquelle se trouvent les étudiants dès leurs premiers contacts avec l'université.

En direction des lycéens, l'objectif explicite des actions entreprises par la bibliothèque universitaire et leurs partenaires de l'enseignement secondaire, est donc d'organiser et de préparer l'acquisition des codes de l'enseignement supérieur (terminologie, modalités d'organisation) et de faciliter la compréhension l'environnement de travail de l'université. Il s'agit de passer à des méthodes de travail favorisant d'une manière générale l'autonomie de l'étudiant.

Les modalités de l'action en direction des lycéens sont diversifiées.

Une première modalité consiste en l'accueil de groupes avec les enseignants. Ainsi, les espaces de bibliothèques sont ouverts pour l'accueil des petits groupes d'élèves encadrés par un enseignant. À cette occasion des salles de travail en groupe peuvent être réservées. À la demande de l'enseignant documentaliste, la responsable de la formation à la bibliothèque universitaire peut accompagner le groupe dans ses recherches documentaires.

Seconde modalité, cet accueil des groupes a également été encadré au cours de l'année scolaire 2007 2008, par des étudiants tuteurs recrutés par la bibliothèque universitaire.

Ces tuteurs sont des étudiants de niveau du master qui au lieu d'être recrutés pour des tâches de reclassement des ouvrages, de prêt ou d'accueil sont employés à des tâches de formation des nouveaux étudiants. Il faut souligner que les élèves des lycées comme les enseignants ont particulièrement apprécié cette formule. Il s'avère en effet que les étudiants de master sont d'excellents passeurs d'information. Ils détiennent à la fois les codes de l'université et encore ceux du lycée, et savent trouver les mots pour se faire comprendre. Ils sont perçus par les lycéens comme des interlocuteurs qualifiés mais accessibles, avec lesquels il est facile d'exprimer ses préoccupations.

Une troisième modalité consiste à donner accès gratuitement à la bibliothèque universitaire dès le lycée (classes de première et terminales).

Après une visite guidée de la bibliothèque par des lycéens sous la conduite de tuteurs étudiants, la bibliothèque universitaire leur fournit une carte nominative gratuite. Ces élèves peuvent alors librement revenir à la bibliothèque et accéder à la consultation des documents dès lors que les élèves sont accompagnés du tuteur en charge de leur suivi.

Ces différentes actions supposent naturellement que la bibliothèque universitaire forme les tuteurs étudiants.

C'est le travail du chef de projet (un maître de conférences) qui suit le dossier « ambition d'enseignement supérieur » et du service universitaire d'information et d'orientation (SCUIO). Dans cette formation est prévue naturellement une présentation des ressources documentaires susceptibles d'être utilisées par un élève du secondaire. Ce sont par exemple les banques de données relatives à la presse quotidienne ou encore les encyclopédies.

Transition et bibliothèques

Cet exemple mérite à bien des égards étude et réflexion.

La formation des usagers est un thème récurrent dans la littérature bibliothéconomique, mais cependant, du point de vue des bibliothèques, ce thème de la transition entre centres de documentation scolaires et bibliothèques universitaires n'a pas été beaucoup étudié ni donné lieu à publication.

Ce thème mériterait cependant que les bibliothécaires s'y intéressent davantage ce qui suppose, comme à Evry, un travail interprofessionnel entre bibliothécaires universitaires, bibliothécaires territoriaux et professeurs certifiés de documentation qui travaillent dans les centres de documentation et d'information des lycées.

Les différences entre les centres de documentation et d'information des lycées et les bibliothèques universitaires varient selon les villes, mais elles sont dans l'ensemble assez considérables. L'intervention de l'inspecteur général. Durpaire vous a permis de les situer.

Plaçons-nous du point de vue de l'utilisateur. La première chose qui frappe les lycéens c'est le changement de dimensions : dimension des salles de lecture de la bibliothèque universitaire, variété et étendue des collections. Au-delà de cette première impression, la conception de l'usage par les professionnels diffère également. Tandis que le documentaliste de CDI se perçoit avant tout comme un enseignant, le bibliothécaire ne se voit pas cette double identité, même s'il participe de plus en plus à la formation des

² A. Coulon. Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire. Paris : PUF, 1997. Cf. Aussi G. Felouzis. La condition étudiante : sociologie des étudiants et de l'université. Paris : PUF, 2001.

usagers. La conception de l'autonomie du lecteur n'est pas non plus la même. Elle varie beaucoup d'un CDI à l'autre. Certes dans de nombreux centres de documentation et d'information scolaires se sont développés des espaces réservés à la détente, à la presse, à l'usage de l'Internet. De plus, les conditions du travail personnel y sont bien meilleures que dans les salles d'études du lycée. Les documentalistes proposent des initiations à la recherche d'informations. Les CDI sont aussi l'occasion de séances de travail encadrées par les professeurs. Cependant, à en juger par leurs débuts à l'université, on constate que dans leur majorité les lycéens s'en tiennent encore à des usages assez rudimentaires de la documentation, et en particulier à une utilisation intensive voire quasi exclusive de Google, et ne connaissent que peu d'outils bibliographiques sauf peut être l'Universalis en ligne. La plupart d'entre eux ignorent même l'existence des bases de données professionnelles qu'ils découvrent à l'université.

Transition et médiation

On aperçoit que le thème de la transition du scolaire vers le supérieur rejoint donc en réalité celui de la médiation. En effet sans cette médiation, et dans le cas que je viens de décrire cette médiation résulte d'une action volontariste et collective, il n'y aura guère de transition facilitée pour les lycéens.

On peut rapprocher cette situation de certaines données qui nous ont été fournies en 2005 par les résultats de l'enquête DLL Credoc. Ces chiffres témoignent du phénomène de décrochage des jeunes lecteurs, phénomène que nous observons empiriquement un peu partout.

Tandis que 37,5 % des jeunes de 15 à 19 ans déclarent fréquenter la bibliothèque municipale de leur ville, ils ne sont plus que 25,3% dans la tranche des 20 – 24 ans. Une même baisse caractérise ceux qui se déclarent inscrits dans les bibliothèques municipales. Pourtant, toujours selon la même enquête, près de 40 % des jeunes de 15 à 19 ans déclarent fréquenter une bibliothèque scolaire.

Ces statistiques confirment, sans surprise la chute de fréquentation des bibliothèques dans la tranche d'âge qui nous intéresse. Ils démontrent que sans une information, une formation, un accompagnement, il n'y a pas transition mais très probablement une rupture, un obstacle, sauf pour ceux dont les familles jouent précisément ce rôle de médiation parce qu'elles-mêmes sont allées à l'université, sont familières des librairies et des bibliothèques, de l'organisation autonome du travail, et qu'elles ont mieux intériorisé les valeurs scolaires.

De ce point de vue il est intéressant d'analyser par niveaux d'études la fréquentation des bibliothèques universitaires : dans un certain nombre de sites et de disciplines, on constate d'ailleurs que leur fréquentation est moindre en première année (L1) qu'en seconde année d'université, et surtout qu'en master.

C'est dire que le thème de la transition c'est aussi le thème du pilotage des bibliothèques, de leur coordination, d'une politique locale ou régionale de l'information et de la documentation qui intègre pour un même site, pour un même bassin de formation, par delà les différences institutionnelles, une vision partagée de la lecture au profit de l'utilisateur, et en l'occurrence du jeune usager : l'élève dans la terminologie des CDI, le jeune lecteur dans la terminologie des bibliothécaires municipaux, l'étudiant dans le vocabulaire des BU. Le centre de documentation scolaire, la bibliothèque municipale, et la bibliothèque universitaire peuvent y travailler conjointement.

Les domaines d'application ne manquent pas.

Dès lors que l'on ne conçoit plus une politique documentaire limitée au CDI, à la BM ou à la BU, mais pour certains domaines à l'échelle de l'ensemble des bibliothèques d'un site ayant souvent les mêmes usagers, des perspectives peuvent être ouvertes par exemple en termes d'acquisition mutualisée de bases de données de presse, types de documents très utilisés pour les exposés.

Un autre domaine de coordination est bien évidemment celui de l'accueil et de la coordination des horaires d'ouverture. On sait en effet que les jeunes gens recherchent non seulement l'information mais aussi des espaces pour travailler à des heures où ils sont davantage disponibles. Dans cet esprit des concertations sont aujourd'hui à l'œuvre dans un certain nombre de villes pour améliorer l'offre globale de disponibilité des salles de lecture et coordonner les horaires d'ouverture.

Dans certains cas (BM de Nanterre, par exemple), la bibliothèque municipale consacre délibérément des heures au soutien scolaire en liaison avec des associations. Ce choix est aussi en partie celui de la médiathèque de la Cité des Sciences dans les disciplines de son ressort.

Je voudrais insister en conclusion sur le fait que l'implication des bibliothèques dans ces actions en direction des lycéens participe de l'objectif d'élargissement de la base sociale de la lecture publique,

objectif en général partagé par l'ensemble des bibliothécaires quel que soit leur lieu d'exercice et leur appartenance institutionnelle.

Le résultat du type d'initiatives que je viens de décrire aboutit à ce continuum du service public de la lecture que j'évoquais. Il offre une chance à des publics éloignés de la lecture et des bibliothèques d'accéder plus volontiers à ces espaces culturels. De même qu'il a été constaté qu'une part trop importante des élèves boursiers renonce à l'enseignement supérieur long, ou aux classes préparatoires aux grandes écoles, de même des réticences, pour ne pas dire des blocages vis-à-vis des bibliothèques, ressenties comme n'appartenant pas à leur culture, caractérisent les jeunes issus de milieux peu favorisés sur le plan socio-économique.

Ces opérations de mobilisation des lycéens, qui consistent à aller chercher le public là où il se trouve, et à l'âge où précisément il décroche, peuvent contribuer à lever les barrières socioculturelles qui freinent le recours aux bibliothèques, et au-delà l'accès à une meilleure qualification et à une meilleure insertion.

Il ne s'agit plus seulement d'une politique de l'offre, mais d'une politique d'accompagnement de la demande, et même de formation de la demande. Bien conçues ces actions devraient permettre à un pourcentage plus élevé de ces jeunes d'accéder à des ressources culturelles et à des moyens d'information. Elles supposent sans doute une plus forte collaboration inter institutionnelle.

On ne peut s'empêcher d'observer à ce propos qu'il y aurait lieu de réviser les frontières intellectuelles qui se sont peu à peu établies entre le monde culturel et le monde éducatif et ce sur des bases sociologiques aujourd'hui largement dépassées..

Bien entendu la question du soutien de ce type de politique publique ne peut manquer de se poser. Cependant on peut constater que de nombreuses collectivités territoriales qui ont déjà contribué à moderniser les centres de documentation scolaires comme d'ailleurs les bibliothèques universitaires souhaitent, en partenariat avec les universités et les professionnels des bibliothèques jouer un rôle accru, dans ce domaine qu'il est convenu de désigner par le terme générique de « Vie étudiante ».

Remarquons toutefois sans un engagement fort des universités, et en particulier des présidents et des conseils d'administration ces efforts resteront exceptionnels.

Daniel Renoult